

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation :
26 mars 2024

Séance du 08 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. - FOVEZ A. - M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. - M<sup>me</sup> MORELLE V. - DENOYELLE M. - M<sup>me</sup> BRENDLER L. - M<sup>me</sup> RUELLE N.- M. DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : NIEUWJAER M. – DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> SOURDEAU A. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M.

**Procurations :**

M<sup>me</sup> FROMONT V pour M<sup>me</sup> DELAVAL MF.  
M<sup>me</sup> SOURDEAU A. pour M. FOVEZ A.  
M. DECEUNINCK R. pour M. DENOYELLE M.  
M. NIEUWJAER M. pour M. BILLOIR R.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> MORELLE V.

**OBJET** : Budget communal – approbation du compte de gestion du receveur 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le Trésorier de Cambrai et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Trésorier.



**Section d'investissement :**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
Prévisions budgétaires	565 307.83
Titres de recettes émis	458 597.66
Réduction de titres	0.00
<b>Recettes nettes</b>	<b>458 597.66</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES</b>	
Autorisations budgétaires totales	565 307.83
Mandats émis	253 892.11
Annulation de mandats	0,00
<b>Dépenses nettes</b>	<b>253 892.11</b>
<b>Résultats de l'exercice (excédent)</b>	<b>204 705.55*</b>

*\*ne tient pas compte des reports de l'année précédente (déficit de 228 056.43 €). Soit un résultat de clôture d'investissement de - 23 350.88 €.*

**Section de fonctionnement :**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES</b>	<b>MONTANT EN EUROS</b>
Prévisions budgétaires	1 087 063.14
Titres de recettes émis	899 764.24
Réduction de titres (annulation, changement imputation...)	101.80
<b>Recettes nettes</b>	<b>899 662.44</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES</b>	
Autorisations budgétaires totales	1 087 063.14
Mandats émis	749 884.19
Annulation de mandats	0,00
<b>Dépenses nettes</b>	<b>749 884.19</b>
<b>Résultats de l'exercice (excédent)</b>	<b>149 778.25 **</b>

*\*\* ne tient pas compte de l'excédent reporté de l'année précédente de 223 793.27 €. Soit un résultat de clôture de fonctionnement de 373 571.52 €.*

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

**Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d' :**

- Approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice ;
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

<p><b>POUR : 12 voix</b></p> <p>-M. DUEZ P. -M. FOVEZ A. -M<sup>me</sup> DELAVAL MF. -M. BILLOIR R. -M<sup>me</sup> MORELLE V. -M. NIEUWAER M.* -M. DENOYELLE M. -M. DECEUNINCK R.* -M<sup>me</sup> SOURDEAU A.* -M<sup>me</sup> FROMONT V.* -M<sup>me</sup> RUELLE N. -M<sup>me</sup> BRENDLER L.</p> <p>* par procuration</p>	<p><b>CONTRE : --</b></p>	<p><b>NUL : --</b></p>	<p><b>ABSTENTION : 1 voix</b></p> <p>-M. DUQUESNOY A.</p>
---	---------------------------	------------------------	---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
VILLERS-EN-CAUCHIES, le 12 avril 2024.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

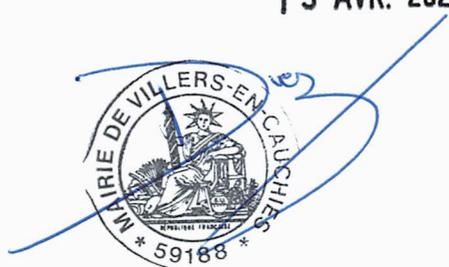
La Secrétaire de séance,  
Véronique MORELLE




Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
Et de la publication sur le site internet de la commune le

15 AVR. 2024

15 AVR. 2024



*En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*